

Octobre 2009

Egalité professionnelle : nos revendications

À travail égal, salaire égal

Dernier délai : 31 décembre 2009 pour la fourniture du rapport de situation comparée hommes/femmes (RSC) et les rattrapages salariaux. C'est la loi !

Faire sauter les plafonds de verre

Les accords d'entreprise et de branches doivent prévoir le suivi des promotions des femmes et de leur accès à des postes de responsabilité.

Temps partiel, le point noir de l'égalité

Subi ou choisi, le temps partiel peut être pénalisant. La CFE-CGC veut donner le choix aux salarié(e)s de travailler à temps partiel ou à temps plein, en veillant à ce que la charge de travail soit adaptée au temps de travail.

Faire appliquer les lois

Inciter et faciliter le dialogue pour encourager les entreprises à réaliser le rapport de situation comparée, prévu dans la loi Génisson. En dernier recours, la CFE-CGC exige la mise en place de sanctions financières, dont le montant serait calculé au prorata de la masse salariale de l'entreprise. Les sommes récoltées pourraient alimenter un fonds public qui aurait vocation à financer les bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle.

Réconcilier parentalité et emploi

- La maternité doit être un élément neutre et non pénalisant dans la carrière des femmes : les entreprises doivent prévoir un entretien de situation professionnelle avant le départ de la salariée, puis un autre avant son retour pour envisager, si nécessaire, une formation.
- Garantir le maintien intégral du salaire pendant le congé paternité et s'assurer que les pères qui le prennent ne seront pas pénalisés.
- Faciliter l'accès aux congés parentaux d'éducation, pour les pères et les mères de famille qui le souhaitent, ainsi que l'accès aux congés pour l'aide aux personnes dépendantes.

Le choix des carrières

Encourager les jeunes filles à s'engager dans des filières scientifiques et techniques, mieux informer les jeunes des débouchés des différentes filières de formations, du contenu réel des métiers et de leurs conditions d'exercice.

L'harmonie des temps de vie

Encourager la mise en place, par les pouvoirs publics, de structures de garde d'enfants adaptées et plus nombreuses, et proposer, dans les entreprises, des services (conciergerie, systèmes d'aide à la garde d'enfants) pour faciliter le quotidien des salarié(e)s.